

DISPOSITIF DE GESTION DES DÉCHETS AMIANTÉS SUR LE TERRITOIRE DU SIAVED

1

PRENDRE UN RDV



- Adressez votre demande par mail via : amiante@siaved.fr, ou remplissez le formulaire en ligne disponible sur le : www.siaved.fr.
- Suite au rendez-vous convenu, un agent vient à votre domicile afin d'estimer la quantité d'amiante à enlever avant démontage et vous donner quelques conseils.
- Le nombre de sacs «amiante» appelés «Big Bag» est défini selon le volume et un devis est établi pour la fourniture du (des) sac(s) (tarif : 30€ le «big bag»).

COLLECTE DE L'AMIANTE

2

Attention, depuis la mise en place de ce système, l'amiante n'est plus accepté en déchèteries !

- Une fois le devis accepté, les sacs vous sont livrés. Il vous suffit ensuite de les remplir (le remplissage et le conditionnement est fait par vos soins).
- Déposez les sacs à l'endroit déterminé par la personne du SIAVED où ils seront collectés à la date convenue.



L'amiante est un matériau dangereux, le port d'une combinaison, de gants et d'un masque est VIVEMENT CONSEILLÉ !

Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par foyer.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante

amiante@siaved.fr

